

1. *Débitrice:* **Fréquence Laser SA**, 1700 **Fribourg**
2. *Durée du sursis concordataire:* 6 mois jusqu'au 30.01.2003
3. *Commissaire:* Patrice Lambelet, Expert-comptable diplômé, c/o BfB Fidam révision, avenue Jomini 8, case postale 156, 1000 Lausanne 9
4. *Remarques:* Date de l'octroi du sursis: Jugement rendu le 30 juillet 2003, par le président du Tribunal d'arrondissement de la Sarine.  
Expiration du délai pour les productions: 28 août 2003.  
L'assemblée des créanciers sera convoquée ultérieurement.  
Les créanciers et toutes les personnes qui ont des revendications à formuler sont invités à produire leurs créances et revendications, valeur 31 mai 2003, avec pièces justificatives originales, auprès du commissaire au sursis dans le délai fixé pour les productions, sous peine d'être exclus des délibérations relatives au concordat.  
Les débiteurs et toutes personnes qui détiennent des biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonceront dans le délai imparti pour les productions.  
Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire sans son consentement.  
P. Lambelet, commissaire au sursis concordataire  
1000 Lausanne 9

(01119926)